

Département de l'économie,
de l'innovation et du sport (DEIS)
Monsieur Hugo Moret
Secrétariat général
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 7 décembre 2018

Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (ouverture complète du marché, réserve de stockage et modernisation de la régulation du marché)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 6 novembre 2018, relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Contexte général

L'évolution des marchés de l'électricité de l'Union européenne (UE) - complètement ouverts en 2007 - influence fortement les modèles d'affaires du secteur électrique en Suisse et, potentiellement, la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Le marché indigène est déjà ouvert pour les clients qui consomment plus de 100'000 kilowattheures par an, et cela depuis 2009. Il aurait dû s'ouvrir complètement dès 2013, mais le Conseil fédéral a repoussé cette échéance pour tenir compte de l'élaboration de la nouvelle politique énergétique et de la situation difficile sur le marché de l'électricité. Le prix de celle-ci s'est aujourd'hui nettement redressé après avoir atteint des niveaux historiquement bas. Berne estime par ailleurs que l'on assistera, dans les années à venir, à un développement considérable du réseau, notamment des réseaux de distribution.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a procédé au réexamen de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Pour lui, une ouverture complète du marché permettrait de corriger les défauts constatés. Elle ferait pression sur les prix abusifs, permettrait le développement d'offres novatrices et corrigerait les dysfonctionnements constatés dans le domaine du réseau.

Objet de la consultation

Le projet mis en consultation prévoit principalement une ouverture complète du marché pour tous les clients. Les petites PME et les ménages, qui n'avaient pas le droit de choisir librement leur fournisseur, pourront opter pour un approvisionnement de base à un prix régulé, pour éviter les abus tarifaires. Cet approvisionnement devra proposer une offre standard 100% suisse et, majoritairement ou complètement, issue d'énergies renouvelables. Les consommateurs pourront choisir d'autres formules.

En outre, une réserve de stockage sera créée afin de faire face à des situations inattendues. Les parts de cette réserve seront attribuées par appel d'offre, ouvert à une large palette d'exploitants et de techniques (p. ex. hydraulique, usines d'incinération). La manière de tarifier l'utilisation du réseau sera revue afin d'encourager un usage plus rationnel de ce dernier. Une meilleure transparence des coûts sera mise sur pied. La flexibilité des consommateurs sera encouragée par la mise en place de conditions permettant de la rémunérer.

Appréciation

D'une manière générale, cette révision vise à mettre en place un marché de l'électricité avec un minimum d'interventions qui en perturberaient le fonctionnement. La Confédération en attend des avantages que l'on peut énumérer comme suit: élimination des distorsions actuelles (existence de deux catégories de clients); liberté de choix complète pour les consommateurs, qui induit une meilleure efficacité et favorise l'innovation; soutien des énergies indigènes, dans le sens voulu par la Stratégie énergétique 2050; les clients de base seront approvisionnés par de l'énergie indigène, dont une partie renouvelable; les tarifs de l'approvisionnement de base continueront à être surveillés; la sécurité d'approvisionnement est assurée par les possibilités d'importation et la création d'une réserve de stockage; optimisation des conditions d'exploitation du réseau.

Du point de vue de l'économie, l'ouverture complète du marché présente des avantages indéniables. En premier lieu, les consommateurs finaux paieront un prix plus juste, ce qui bénéficiera en particulier aux entreprises qui sont actuellement captives. Elle devrait aussi avoir pour effet de dynamiser la branche, car de nouvelles offres pourront être proposées aux clients et on peut penser que la pression concurrentielle induira une efficacité accrue. On peut imaginer une réduction des différences de prix entre régions, ainsi que des possibilités d'économie pour les consommateurs finaux. Enfin, l'ouverture devrait favoriser le développement de nouveaux modèles d'affaires, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique. Les fournisseurs actuellement cantonnés à une région auront accès à un marché beaucoup plus vaste, qui permet de rentabiliser les investissements consentis.

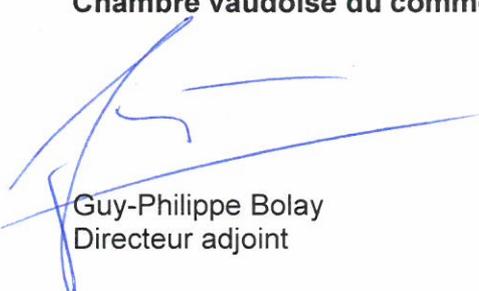
L'ouverture complète devrait donc ouvrir de nouvelles opportunités, mais aussi augmenter les risques pour certains acteurs de la branche. Globalement, cependant, les effets positifs l'emportent. Cette révision aura par ailleurs des incidences sur les cantons et les communes dans la mesure où ces collectivités sont concernées en tant que propriétaires des entreprises électriques. La valeur de celles-ci pourrait se modifier en fonction de leur performance ou de leur insuccès sur le marché. Le projet corrige en outre des failles du dispositif qui permet de maintenir en mains suisses Swissgrid, le gestionnaire du réseau de haute tension.

S'agissant des conséquences environnementales, la Confédération s'attend à un effet neutre même si la part d'électricité importée produite avec des énergies fossiles augmentait, les émissions de ces dernières étant régulées par le système européen d'échange de quotas d'émission. Le produit standard proposé aux consommateurs captifs devrait stimuler le développement des énergies renouvelables indigènes. Les dispositions relatives au réseau limiteraient son extension et donc les atteintes au paysage.

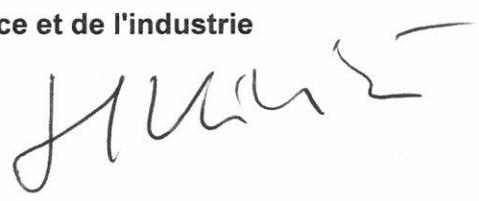
En conclusion, la CVCI apporte son soutien à ce projet. Cette libéralisation profitera avant tout aux PME qui consomment moins de 100 MWh/an, ce qui leur permettra de réduire leurs coûts et d'améliorer, ainsi, leur compétitivité. L'ouverture complète du marché est par ailleurs indispensable si la Suisse veut signer un accord bilatéral avec Bruxelles sur l'électricité. Vu la position centrale de notre pays en Europe et le poids de ses infrastructures hydrauliques, une telle révision s'avère incontournable.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Jean-François Krähenbühl
Chargé de communication